

Communiqué de presse - Bobigny, le 5 juin 2023

Semaine de la santé sexuelle : le Département de la Seine-Saint-Denis engagé pour renforcer l'accès aux soins et protéger les droits des femmes, notamment leur droit à l'IVG

Alors que la semaine de la santé sexuelle (semaine nationale à l'initiative du ministère de la Santé et de la Prévention) débute ce lundi 5 juin, le Département de la Seine-Saint-Denis présente la réforme qu'il mène depuis début 2023 pour renforcer son action en matière de planification familiale et de promotion en santé sexuelle, en poursuivant trois grands objectifs : (1) donner aux usager·e·s une meilleure lisibilité de l'offre de services, (2) garantir un meilleur accès à cette offre et (3) approcher la santé sexuelle de façon de plus en plus globale.

Depuis plus de 40 ans, le Département de la Seine-Saint-Denis est précurseur en matière de planification familiale et de promotion en santé sexuelle, engagé de longue date en faveur de l'accès à la contraception et à l'IVG et dans la lutte contre les IST.

Ces enjeux sont majeurs pour le territoire : la Seine-Saint-Denis est le département de France métropolitaine où le taux de recours à l'IVG est le plus haut et est le deuxième département métropolitain concerné par le VIH après Paris.

C'est pourquoi la collectivité poursuit une amélioration continue de son action et s'est engagée depuis début 2023 dans une réforme visant à redynamiser sa politique publique de planification familiale et de promotion en santé sexuelle.

1 - Donner une meilleure lisibilité de l'offre de services

En Seine-Saint-Denis, les services de planification familiale et de promotion en santé sexuelle sont assurés par les centres de Protection Maternelle et Infantile du Département d'une part, et d'autre part par des centres gérés en délégation par des communes, des hôpitaux ou par le Mouvement français pour le planning familial.

Tous ces centres ne proposent pas les mêmes services, et il n'existait jusqu'au lancement de cette réforme pas de recensement exhaustif, actualisé et catégorisé de ces points d'accès.

La réforme du Département vise à créer une **labellisation de ces centres selon 3 niveaux**, permettant d'identifier clairement quel type d'offre est accessible dans chaque centre :

- **Centre de niveau 1** : point d'information en planification familiale et promotion en santé sexuelle. Il s'agit du premier niveau d'accueil, d'information et d'orientation pour les usager·e·s, assurant un maillage territorial de proximité.
- **Centre de niveau 2** : offre complète à temps partiel donnant accès aux différents modes de contraception ainsi qu'à l'IVG médicamenteuse au moins une demi-journée par semaine.
- **Centre de niveau 3** : offre complète en continu donnant accès aux différents modes de contraception ainsi qu'à l'IVG médicamenteuse au moins 8 demi-journées par semaine.

Par ailleurs, **le Département a créé en juin 2023 un annuaire en ligne cartographiant son offre de services par ville et par besoin**. Exemples : « Je dois réaliser une IVG médicamenteuse » ; « Je veux me faire dépister des infections sexuellement transmissibles » ; « J'ai des questions sur ma vie sexuelle, relationnelle et affective » ; « Je suis victime ou témoin de violences physiques et/ou psychologiques » ... <https://seinesaintdenis.fr/santesexuelle>

Pour **renforcer la culture commune en santé sexuelle sur le territoire**, des rencontres et formations à destination de l'ensemble des actrices et des acteurs seront organisées, un « comité de pilotage accès à l'IVG » sera créé en septembre 2023 ainsi qu'un groupe de travail autour des stratégies d'« aller-vers », afin de mieux coordonner les initiatives et de diversifier les publics bénéficiaires, les interventions se concentrant aujourd'hui principalement sur le public scolaire.

La réforme vise également à ce qu'à partir de 2024 se mette en place une déclinaison territoriale des actions, avec la réalisation dans chaque centre de projets adaptés aux enjeux spécifiques de la ville ou de la circonscription, portés par les médecins référent·e·s des centres.

2 - Garantir aux usager·e·s un meilleur accès aux services, notamment en matière d'IVG

Il existe aujourd'hui en Seine-Saint-Denis 138 points d'accès à la planification familiale et à la promotion en santé sexuelle, parmi lesquels les 100 centres de PMI, et 55 centres permettant un accès direct à l'IVG, mais cette offre importante s'accompagne de fortes inégalités entre les villes. **La réforme engagée par le Département vise donc à améliorer le maillage territorial en garantissant au moins un point d'accès à l'IVG dans chacune des 22 circonscriptions de Protection Maternelle et Infantile**, alors que 4 d'entre elles n'en disposent pas à ce jour.

Pour renforcer l'offre en planification familiale et promotion en santé sexuelle sur les territoires, **le Département a lancé un plan de recrutement** visant à recruter 10 nouveaux·elles médecins et 5 sages-femmes spécialisé·e·s ainsi que 4 conseiller·e·s conjugaux·ales et familiaux·ales.

Le Département est par ailleurs en train d'équiper quatre de ses centres d'échographes - un centre par Etablissement Public Territorial - financés par la Région Île-de-France. Ce matériel, dont deux centres sont déjà équipés, permet la réalisation des échographies de datation nécessaires lors d'un recours à l'IVG. Cette démarche vise à simplifier et à fluidifier le parcours de soins des femmes souhaitant avoir recours à l'IVG, en leur permettant de réaliser la majorité voire la totalité de leurs consultations au sein d'un même centre.

3 - Approcher la santé sexuelle de façon plus globale

Tout en faisant de l'accès à la contraception et à l'interruption volontaire de grossesse une priorité, **le Département de la Seine-Saint-Denis souhaite améliorer le déploiement des nouveaux outils de prévention du VIH et des IST** au sein de ses centres.

Le Département entend donc y **favoriser le développement des consultations PrEP** (traitement préventif contre le VIH) **et de dépistage par TROD** (Test Rapide d'Orientation et de Diagnostic du VIH et des hépatites).

La réforme en cours permettra par ailleurs d'étendre l'offre de services en matière d'accompagnement en cas de violences, d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle autour des notions de consentement, de prévention de la prostitution des mineur·e·s, d'égalité ou encore de prévention des discriminations.

« Avec Nadia Azoug, Vice-présidente chargée de l'enfance, de la prévention et de la parentalité, nous sommes fier·e·s que la Seine-Saint-Denis soit, de longue date, un Département précurseur et engagé en matière de santé sexuelle, de contraception et d'accès à l'IVG. Donner à chacun·e les moyens de se protéger, de choisir sa parentalité, de trouver des ressources et des réponses à ses questions, peu importe son lieu d'habitation, est une priorité pour le Département. C'est pourquoi nous souhaitons renforcer encore davantage notre action auprès des usager·e·s et leur donner accès à une offre de services dense, complète, mais aussi lisible. »

Stéphane Troussel, Président du Département de la Seine-Saint-Denis

Contact Presse

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Gaby Léonard – gleonard@seinesaintdenis.fr – 06 10 76 04 43